

Organisation des différentes sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

L'école, lieu d'acquisition des savoirs est ouverte sur le monde qui l'entoure. Dans ce but, notamment, afin d'enrichir les apprentissages, les enseignants organisent des activités à l'extérieur des écoles.

Il existe différentes catégories de sorties scolaires :

1ère catégorie :

Les sorties scolaires régulières, correspondant aux enseignements réguliers, inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école [séjour sans nuitée(s)].

→ Ces sorties sont autorisées par le directeur d'école.

2ème catégorie :

Les sorties occasionnelles sans nuitées, correspondant à des activités d'enseignement sous des formes différentes et dans des lieux offrant des ressources naturelles et culturelles, même organisées sur plusieurs journées consécutives, sans hébergement, relèvent de cette catégorie.

→ Ces sorties sont autorisées par le directeur d'école.

3ème catégorie :

Les sorties scolaires avec nuitée(s) qui permettent de dispenser les enseignements, conformément aux programmes de l'école, et de mettre en œuvre des activités dans d'autres lieux et d'autres conditions de vie.

→ Ces sorties sont autorisées par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord.

Se déroulant pendant le temps scolaire, ces sorties doivent répondre à certains critères (équipe d'encadrement, projet pédagogique, équipements de sécurité, assurance, transport...) et supposant qu'en aucun cas un élève ne peut être écarté pour des raisons financières.